



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 70634

### Texte de la question

Mme Martine Billard interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le sens politique du retrait du logo de son ministère, décidé par l'inspection académique d'Ile-et-Villaine, du projet de film d'animation poétique abordant les relations amoureuses entre personnes de même sexe, à destination des élèves d'école primaire des classes de CM1 et CM2, monté par une production rennaise. Le court-métrage d'animation raconte l'histoire d'amour entre un poisson-chat et un poisson-lune. Ce projet pédagogique entend participer à la lutte contre l'homophobie survenant à l'adolescence dont on sait qu'elle est très répandue en milieu scolaire poussant de nombreux jeunes au suicide, en expliquant la pluralité des façons de s'aimer. Il bénéficie du soutien d'autres institutions publiques (comme le conseil régional de Bretagne, les conseils généraux des Côtes-d'Armor et du Finistère et la ville de Rennes) ainsi que d'importantes associations mobilisées contre l'homophobie. Pourtant, des associations ultra-conservatrices qui refusent que l'école aborde positivement le sujet de l'homosexualité, ont lancé une campagne homophobe contre ce projet, accusé de « pervertir les élèves ». Alors que ces dernières années les chefs d'établissement ont reçu des circulaires appelant à la vigilance et à la fermeté contre les manifestations d'homophobie (au même titre que toutes les discriminations), le retrait du logo de son ministère, suite aux pressions homophobes de milieux ultra-conservateurs, est un mauvais coup porté à la lutte contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Aussi, lui demande-t-elle s'il compte revenir sur la décision de son ministère, afin que ce dernier puisse remplir sa mission républicaine d'éducation à la pluralité de sexualités et à la transmission des valeurs de non-discrimination et de citoyenneté.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a eu maintes fois l'occasion de rappeler l'engagement de l'école dans la lutte contre toutes les formes de discrimination. Il a réaffirmé la forte implication du ministère dans ce domaine et fait de la lutte contre les discriminations une des priorités de l'année 2010. C'est dans ce cadre qu'ont été engagées des campagnes d'information, sur Internet et dans les établissements, destinées à faire connaître les dispositifs existants et les ressources à disposition des enseignants. La circulaire de préparation de la rentrée 2010 a souligné la poursuite de cet engagement, précisant le rôle de l'école, rappelant la mise en place de la ligne Azur ainsi que l'existence d'outils et de recommandations élaborés par la HALDE. Dès le mois de mai 2010, la campagne d'information concernant la ligne Azur a été relancée et étendue pour la première fois aux collèges. Pour l'occasion, un kit d'information a été envoyé dans les collèges et lycées, comportant des affiches et des cartes mémo. Parallèlement, la brochure « Homophobie : savoir et réagir » a été publiée numériquement et est téléchargeable librement sur Internet (sur le site Eduscol en particulier). Le ministère entend également promouvoir l'utilisation, dans les établissements scolaires, des courts-métrages Jeune et homo sous le regard de l'autre, réalisés dans le cadre du concours de scénarios organisé fin 2008 par le ministère de la santé, en partenariat avec l'INPES. En ce qui concerne le court-métrage Le Baiser de la lune, rappelons qu'il s'agit d'un projet qui relève d'une initiative purement privée et pour lequel le ministère de l'éducation nationale n'a signé aucun partenariat. Interrogé à ce propos, le ministre a rappelé son attachement à la lutte contre l'homophobie et contre toutes les formes de discrimination. À cette

occasion, il a également précisé qu'une sensibilisation des collégiens et des lycéens est nécessaire dans ce domaine, mais que, cependant, le traitement de la question des orientations sexuelles lui paraissait prématuré à l'école primaire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Billard](#)

**Circonscription :** Paris (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70634

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 2010, page 1271

**Réponse publiée le :** 24 mai 2011, page 5452